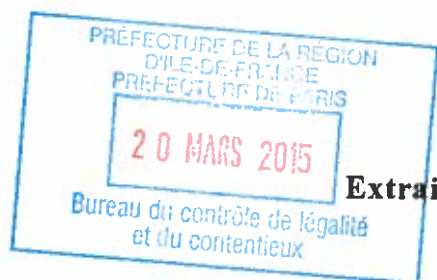


Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **20 MARS 2015**



CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DPE 36 Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Bièvre.

Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINO, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-5 ;

Vu le projet en délibération en date du 3 mars 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le SAGE Bièvre et son Plan d'Aménagement de Gestion Durable ci-annexé ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL et Monsieur Mao PENINO au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Est approuvé le SAGE Bièvre et son Plan d'Aménagement de Gestion Durable, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in black ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO